

Le challenge TREC à plusieurs objectifs:

- Promouvoir la discipline et ainsi attirer d'avantages d'engagés dans nos organisations
- Inciter les participants à sortir d'avantage en compétition et ce de plus en plus loin
- Récompenser les cavaliers et les clubs les plus dévoués à cette discipline
- Augmenter la qualité des organisations Franc-comtoise
- et surtout garder une bonne ambiance ainsi qu'un bon esprit compétition pour ceux qui le désirent.

1. Epreuves éligibles au challenge TREC

Chaque épreuve est susceptible de faire partie du challenge, peu importe sa catégorie (club, club élite, amateur, amateur élite), il suffit simplement d'en faire la demande mais aussi de respecter le cahier des charges du challenge.

Pour qu'une épreuve soit support du challenge, il faut remplir les conditions suivantes :

- Le président de jury du concours doit être au minimum de statut « National » et à jour dans ses formations
- Le POR doit avoir été préalablement vérifié par un chef de piste de statut « National » et à jour dans ses formations
- Le PTV doit avoir été préalablement vérifié par un chef de piste de statut « National » et à jour dans ses formations.

Rappelons que ces listes sont consultables sur le site fédéral, page club sif, onglet rechercher un officiel de compétitions.

Les organisateurs désireux que leurs compétitions fassent partie du Challenge devront se faire connaître avant le 1er janvier 2012 et ainsi accepter les conditions précédentes.

2. Conditions de participations

Le classement sera exclusivement individuel, les cavaliers pourront concourir en équipe, mais ils marqueront des points à l'identique de l'individuel et sur une liste individuelle.

Seules les épreuves entières compteront dans le classement, en aucun cas les spéciales qu'elles soient PTV ou POR ne donneront de points mais n'excluront évidemment pas un cavalier du challenge si il en court également.

Rappelons que c'est un challenge TREC, les cavaliers ne marqueront donc que des points en TREC et non pas dans d'autres disciplines.

3. Attribution des points

De manière globale les points seront attribués ainsi:

- Le premier marquera 3 points de plus que le deuxième
- Le deuxième marquera 3 points de plus que le troisième
- Le troisième marquera 3 points de plus que le quatrième
- Le quatrième marquera 2 points de plus que le cinquième
- Les suivants auront à chaque fois 2 points d'écart
- Le dernier marquera obligatoirement 2 points.

Exemple de cas concret (6 cavaliers engagés):

- Le sixième récoltera 2 points
- Le cinquième récoltera 4 points
- Le quatrième récoltera 6 points
- Le troisième récoltera 9 points
- Le deuxième récoltera 12 points
- Le premier récoltera 15 points.

- 5 points supplémentaires seront attribués aux cavaliers concourant en dehors de leur département (qu'il soit dans une autre région ou non)

- 5 points supplémentaires seront attribués lors d'une finale (départementale, régionale ou interrégionale).

4. Règlement spécifique club

Pour figurer dans le classement club, un cavalier doit avoir couru deux épreuves club entières dans l'année en cours (l'année débutant le lendemain des championnats de France club), dont au moins une épreuve dans un département étranger à son club de rattachement (celui chez lequel il a pris sa licence.)

Les cavaliers courant le challenge club auront le droit durant la saison de courir une épreuve club élite, ainsi les points qu'ils marqueront seront doublés. Si toutefois un cavalier venait à courir d'avantage d'épreuves club élite, il sera alors classé dans le challenge club élite.

5. Règlement club élite

Pour figurer dans le classement club élite, un cavalier doit avoir couru deux épreuves club élite entières dans l'année en cours (l'année débutant le lendemain des championnats de France club), dont au moins une épreuve dans un département étranger à son club de rattachement (celui chez lequel il à pris sa licence.)

Les cavaliers courant le challenge club élite auront le droit de courir autant d'épreuves club qu'ils le désirent, seule la meilleure de leurs performances comptera dans le classement. Il arrive que quelques fois des épreuves amateurs soient ouvertes aux cavaliers détenteurs d'une licence fédérale compétition club, si toutefois un cavalier y participait, il marquerait des points à l'identique qu'en club élite, puisque le niveau d'un TREC amateur et exactement le même qu'un TREC club élite, seule la catégorie de licence fédérale compétition change.

6. Règlement amateur élite

Pour figurer dans le classement amateur élite, un cavalier doit avoir couru deux épreuves amateur élite entière dans l'année en cours (l'année débutant le lendemain des championnats de France amateur ayant lieu habituellement au début de l'automne), dont au moins une épreuve dans un département étranger à

son club de rattachement (celui chez lequel il a pris sa licence).

Les cavaliers courant le challenge amateur élite auront le droit de courir autant d'épreuves amateurs qu'ils le désirent, elles compteront toutes de la même manière que des épreuves amateurs élites. Les cavaliers courant une ou plusieurs épreuves amateurs élites grand prix verront leurs points marquer dans ces épreuves triplés.

7. Remise des prix

Le calcul des points s'effectuera régulièrement par Anthony BOUCHON, et mis en ligne sur le site internet du CRTE, onglet TREC. Ainsi les cavaliers pourront le consulter puisque les mises à jour seront normalement faites assez régulièrement.

Les résultats seront proclamés lors de l'assemblée générale du CRTE courant automne